

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

**Présents :** M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, M. GAUDREE, M GUITER, Mme JARDIN, Mme JOHAN, M. JOUET, M. HULOT, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M POULAIN, Mme SUREAU, Mme TAUNAISS Conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme GAUTIER a donné pouvoir à M. BOULAY.

**Absents :** M. GERBOUIN, M. FRICOT, M GANDON, Mme LESAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Anne-Flore JOHAN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Approbation du procès-verbal du 4 mai 2023 : Madame TAUNAISS souhaite ajouter page 4 :**  
*Madame TAUNAISS rappelle qu'il est strictement interdit d'apposer des panneaux de publicité et d'informations sur les supports directionnels permanents.*

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

### **DECISION DU MAIRE**

**N°2023-022 :** La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, Grande Rue, n°21, parcelle cadastrée section AE n°120.





## 2. Façade pharmacie

L'ensemble a été apprécié. Une suggestion toutefois : ôter les barrières mises devant la façade pour le marché afin de dégager la vue sur les panneaux.

Les affiches (Festival Jazz et Boucles de la Mayenne) sur les vitrines route de Laval ont permis d'animer un peu cette surface. IL faudrait veiller à les enlever semaine prochaine et les remplacer par des informations sur les événements à venir (Fête de la Musique, clôture saison culturelle CCPMG...) .Le plus simple serait d'occulter avec un fonds blanc et d'apposer les affiches des différents événements au fur et à mesure – **AVANT** et **APRES l'Exposition PVD**.

Cette exposition préparée par Laure THIEREE sera inaugurée le samedi 24 juin à 10h30 dans l'ancienne pharmacie (côté route de Laval) avec des permanences prévues le vendredi soir et le samedi matin jusqu'au 14 juillet.

## 3. Banderole jazz

Problème de fournisseur... On recommencera l'an prochain

Les commerçants ont joué le jeu en décorant leurs vitrines sur le thème de la musique. Des guirlandes de fanions ont été achetées et pourront être utilisées par l'Espace Meslinois (guinguette...)

*Madame TAUNAI s'interroge quant à l'implantation de cette banderole, il aurait peut-être été judicieux de l'apposer à l'ancienne pharmacie.*

## 4. CME (Conseil Municipal des Enfants)

- Le nettoyage citoyen aura lieu **samedi 10 juin 10h**
  - ✓ Info par les écoles (flyers) + tous les canaux habituels
  - ✓ Cibles = enfants et adultes (citoyens de la commune) + message aux Jeunes
  - ✓ Courrier spécifique aux enfants du CME
  - ✓ RDV 10h à l'EM – formation de groupes selon secteurs (parc mairie, place du marché, parking autour piscine et parc des sports ? selon nombre participants) -> 1 référent / groupe
  - ✓ Les élus sont invités à participer selon leur disponibilité
  - ✓ Gants et sacs poubelle fournis – chacun doit avoir son gilet jaune
  - ✓ 11h30 : moment convivial autour d'un apéro sans alcool
- Nous en profiterons pour faire un bilan sur le fonctionnement de cette équipe élue en février 2021. Une enquête sur le fonctionnement du CME a été envoyée aux enfants pour connaître leur ressenti sur le travail effectué et leur suggestions.
- Un nouveau CME sera élu à la rentrée 2023. Jusqu'à présent, 10 enfants de CM1 + CM2 de chaque école élémentaire étaient élus pour un mandat de 2 ans. Compte tenu de l'évolution négative des effectifs sur les 2 années, des questions se posent :
  - ✓ Quel public ? CM1 ? CM2 ? ou les deux ?
  - ✓ Combien d'enfants, sachant que ne peuvent être élus que les enfants habitant Meslay ?
  - ✓ Quelle durée de mandat ? 1 an, 2 ans ?
  - ✓ Quel créneau horaire ?

Le questionnaire bilan va nous donner des éléments de réponse mais nous allons également contacter les directrices pour connaître leur point de vue sur la question. Par ailleurs nous essaierons de voir comment les enfants pourraient "rendre-compte" de leur travail au CME dans leurs classes, ce qui n'a pas été fait cette session et qui donnerait un autre intérêt à cet engagement. Une réunion avec les parents pourraient également être organisée en tout début de mandat pour les sensibiliser à la notion d'engagement sur la durée du mandat.

*Monsieur CAUCHOIS s'interroge sur le lieu de résidence des enfants du CME, est-il possible de faire partie du CME en habitant une commune extérieure ? La secrétaire générale va se renseigner, et une réponse sera apportée ultérieurement.*

## 5. Point groupe jeunes

Le projet avance bien et les travaux d'aménagement du local se dérouleront début juillet. Les jeunes tiendront un stand (buvette goûter) dans le cadre de la journée Guinguette le 8 juillet. Ce sera leur première action pour récolter des fonds. Le groupe reste extrêmement motivé !

## 6. Point pumptrack

Le lieu est à présent fixé près du city – route du Bignon. Les services techniques et les adjoints référents travaillent sur l'aménagement de l'ensemble afin de conjuguer les aspects sécurité, environnement et convivialité.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

# CADRE DE VIE PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

## Demande de subvention de l'Amicale des Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a sollicité Monsieur le Maire afin que la Commune les aide à financer le feu d'artifices du 13 juillet. *Monsieur BOULAY et Madame Marie-Françoise MOREAU ont rencontré le Président de l'Amicale des Pompiers. La commune n'a reçu qu'un bilan financier de la soirée du 13 juillet, qui montre un bénéfice de 1 000 €. Deux aspects sont à prendre en compte le soutien des sapeurs-pompiers et les manifestations. Un agent de la commune est pompier, les élus ont la volonté de rendre cette personne disponible sur des temps définis afin qu'elle puisse effectuer des interventions. Une rencontre avec la Directrice de l'école va être programmée afin d'en discuter.*

*Après de nombreux échanges, le Conseil Municipal affirme qu'il est important de soutenir les sapeurs-pompiers. Cependant au vu des éléments en leur possession, la demande de subvention n'est pas acceptée. Mais si l'association rencontre des difficultés financières suite à la manifestation du 13 juillet (déplacement du feu d'artifices pour des raisons de sécurité au parc des sports ou autres), les membres du Conseil Municipal s'engagent à réétudier le dossier.*

## Pumptrack : demande de subvention Agence Nationale du Sport « Plan 5000 » (programme des équipements sportifs de proximité)

Le « Plan 5000 terrains de sports » prévoit le financement de divers équipements sportifs de proximité selon deux possibilités :

- Un volet national (15 M€) pour des projets multiples (portant sur plusieurs équipements de proximité pouvant être de nature différente) et éventuellement localisés dans plusieurs régions. Le montant minimum de demande de subvention est de 50 000 € HT.
  - Un volet régional / Territorial (4 567 051 €) pour des projets individuels ou multiples s'ils sont tous situés dans la région des Pays de la Loire.
- Attention : seuls les projets pour lesquels vous êtes certains de pouvoir commencer les travaux 12 mois maximum après la date de notification de la subvention sont éligibles.

Les porteurs de projets éligibles : les collectivités et leurs groupements (communes, intercommunalités...), mandataires agissant au nom d'une collectivité, fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports et les associations qui y sont affiliées.

Types d'équipements sportifs éligibles fixes ou mobiles (liste non limitative) :

- Dojos «solidaires», salles d'arts martiaux, de boxe et de danse / Salles autonomes connectées
- Terrains de : basket 3x3, hand 4x4, foot 5x5, de badminton, de tennis, de padel, de squash et mini terrains de baseball, hockey sur gazon, d'AirBadminton,
- Tables de tennis de table et de teqball extérieures,
- Skate-parks, street work-out et pumphtracks,
- Blocs d'escalade,
- Bassins mobiles d'apprentissage de la natation,
- Parcours de sport-santé et aires de fitness connectés
- Plateaux multisports (ou city-stade) avec ou sans piste d'athlétisme,

1. Ces équipements sont les seuls équipements intérieurs éligibles. Tous les autres doivent être en extérieur ou au mieux extérieur-couvert.

2. Les fédérations impliquées dans ce programme mettront à disposition des collectivités, des fiches techniques afin de conseiller, orienter les porteurs de projets.

Nature des travaux éligibles :

- La création d'équipements sportifs neufs
- La requalification d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, de nature différente,
- L'acquisition d'équipements sportifs de proximité mobiles neufs,
- La couverture d'un équipement sportif de proximité existant non couvert,
- L'éclairage d'un équipement sportif de proximité existant non éclairé.

Le montant subventionnable des travaux se limitera à l'emprise foncière de l'équipement sportif.

Territoires éligibles pour l'implantation de ces équipements :

- Tous les territoires sont éligibles. Mais les projets situés en territoires carencés (ZRR, QPV ou CRTE rural) devront être priorités.

Taux de subventionnement et seuils :

- Le taux de subventionnement pourra aller de 50 à 80% du montant subventionnable sachant qu'au moins 20% du coût total du projet devra rester à la charge du porteur de projet.
- La subvention minimale qui pourra être accordée sera de 10 000 € et le plafond sera de 500 000 €

Conventionnement obligatoire relatif à l'utilisation et l'animation de l'équipement sportif :

Une convention d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif devra être co-signée entre le porteur de projet et l'(es) utilisateur(s) (sauf pour les équipements sportifs mobiles) précisant notamment les créneaux réservés aux utilisateurs signataires selon un planning prévisionnel d'occupation prévoyant les créneaux en accès libre et ceux en pratique encadrée (sauf pour les dojos solidaires et autres salles d'arts

martiaux et les bassins de natation mobiles). Cet emploi du temps devra être joint en annexe à la convention.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de faire un dossier de demande de subvention concernant la création d'un pumtrack.

#### Plan de financement

<b>DEPENSES</b>	<b>€ H.T.</b>	<b>€ T.T.C</b>
Travaux	135 000.00	162 000,00
Maitrise d'œuvre	15 930.00	19 116, 00
<b>MONTANT DE L'OPERATION</b>	<b>150 930.00</b>	<b>181 116,00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>
Agence nationale du Sport - DRAJES des Pays de la Loire.	80,00	<b>120 744,00</b>
Commune - autofinancement	20,00	<b>30 186,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>150 930.00</b>

*Il est à noter que le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) n'est pas récupérable sur ce projet. La TVA sera à la charge de la commune.*

*Madame JOHAN demande si un dossier de réhabilitation du city stade peut être ajouté à cette demande de subvention. Monsieur BOULAY répond qu'une demande pourra être formulée ultérieurement pour ce dossier.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du « Plan 5000 terrains de sports », d'un montant de 120 744.00 € comme présenté ci-dessus.

#### **Terrain synthétique : demande de subvention Agence Nationale du Sport « Equipements Sportifs Structurants – Développement des pratiques »**

En Pays de la Loire, l'enveloppe ESL est de 1 115 000 €. Au regard de ces crédits, la Conférence des Financeurs ne pourra proposer au Préfet de Région d'accompagner que 5 projets maximum afin d'apporter une subvention significative ayant un véritable effet levier.

#### Types d'équipements éligibles :

Tous les équipements dont les piscines (tous gabarits de bassins de natation sauf bassins mobiles ou flottants éligibles exclusivement au titre du Plan 5000 terrains de sport), les salles multisports et gymnases

dotés d'équipements dédiés la pratique sportive fédérale et les autres types d'équipements spécialisés destinés à la pratique sportive en club ;

Pour être éligibles, les bassins de natation extérieurs devront être ouverts au minimum 9 mois dans l'année et sous condition d'une pratique associative.

- Les matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale.

#### Nature des travaux éligibles :

- Les travaux de construction d'équipements sportifs neufs
- Les rénovations lourdes et structurantes
- L'aménagement des équipements sportifs scolaires structurants afin de favoriser la pratique sportive associative en dehors du temps scolaire,
- L'acquisition de matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale

Etat d'avancement des projets (pour les travaux de construction et de rénovation lourde du bâti uniquement)

Seuls les projets à minima au stade de l'avant-projet détaillé (APD) seront éligibles. Les projets au stade de l'avant-projet sommaire et des études de programmation ne seront pas étudiés.

#### Territoires éligibles :

Les territoires carencés :

- En milieu urbain : dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) ou leurs environs immédiats ;
- En milieu rural : dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), dans une commune appartenant à une intercommunalité ayant signé un CRTE qualifié de rural conformément aux critères définis par le Comité Interministériel à la Ruralité du 14 novembre 2020 ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR.

Au sein de ces zones géographiques identifiées, seuls les projets situés dans un bassin de vie effectivement en situation de sous-équipement (carence analysée et justifiée par les services déconcentrés instructeurs) pourront recevoir un financement de l'Agence.

Taux maximal de subventionnement : 20 % du montant subventionnable.

Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 €

Apport minimal du porteur de projet : 20 % minimum du coût total de l'opération, les apports privés pouvant être inclus dans la participation du porteur de projet.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de faire un dossier de demande de subvention concernant la création d'un terrain synthétique.

#### Plan de financement

DEPENSES	€ H.T.	€ T.T.C
Travaux	653 000.00	783 600,00
Maitrise d'œuvre	20 200.00	24 240.00
<b>MONTANT DE L'OPERATION</b>	<b>673 200,00</b>	<b>807 840,00</b>

RECETTES	%	Montant
Agence nationale du Sport - DRAJES des Pays de la Loire.	20,00	<b>134 640,00</b>
Conseil Départemental	22.28	<b>150 000,00</b>
Région - FEDER	37.72	<b>253 920.00</b>
Commune – autofinancement	20.00	<b>134 640.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>673 200.00</b>

*Monsieur POULAIN s'interroge sur ce projet, cette demande de subvention signifie que le projet de terrain synthétique est acté ? Monsieur BOULAY précise que lors d'une prochaine réunion, les projets seront débattus.  
Monsieur GUITTER informe que le Stade Lavallois a fait le choix de revenir au terrain enherbé.*

*Il est à noter que le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) n'est pas récupérable sur ce projet. La TVA sera à la charge de la commune.*

*Monsieur CAUCHOIS souhaite que les tableaux de financements soient en TTC. La Secrétaire Générale précise que pour les collectivités territoriales, les demandes de subvention doivent être en HT. Monsieur CAUCHOIS souhaite que cela soit vérifié.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du « Equipements Sportifs Structurants », d'un montant de 134 640.00 € comme présentée ci-dessus.

### **Terrain synthétique : demande de subvention Région Pays de la Loire « Appels à projets « Territoires Ruraux » du FEDER»**

La Région a décidé de maintenir une « approche territoriale » des fonds européens forte qui offre des solutions concrètes de financement à tous les territoires ligériens, urbains, périurbains et ruraux. Le présent appel à projets est le dispositif de soutien du fonds européen de développement régional (FEDER) pour les territoires situés hors des grandes agglomérations, déjà soutenues par les investissements territoriaux intégrés.

Cet appel à projets vise à soutenir la revitalisation des centres-bourgs et les mobilités actives dans les territoires à travers des projets matures, structurants, cohérents avec une stratégie territoriale existante

et contribuant aux objectifs du programme 2021-2027. Il est ouvert jusqu'au 30 juin 2023 auprès des communes et de leurs groupements situés en Pays de la Loire.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de faire un dossier de demande de subvention concernant la création d'un terrain synthétique.

#### Plan de financement

<b>DEPENSES</b>	<b>€ H.T.</b>
Travaux	653 000.00
Maitrise d'œuvre	20 200.00
<b>MONTANT DE L'OPERATION</b>	<b>673 200,00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>
Région - FEDER	37.72	<b>253 920.00</b>
Agence nationale du Sport - DRAJES des Pays de la Loire.	20,00	<b>134 640,00</b>
Conseil Départemental	22.28	<b>150 000,00</b>
Commune – autofinancement	20.00	<b>134 640.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>673 200.00</b>

*Il est à noter que le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) n'est pas récupérable sur ce projet. La TVA sera à la charge de la commune.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre des Appels à projets « Territoires Ruraux » du FEDER», d'un montant de 253 920.00€ comme présenté ci-dessus.

## **ENFANCE FAMILLE SOLIDARITÉ**

### **Compte rendu de la commission Enfance Famille et Solidarité du 30 mai 2023**

**Présents** : Florence FORET (3eme adjointe), Sandra BELLANGER (conseillère), Anne-Flore JOHAN (conseillère), Aurélie MEZIERE (conseillère)

**Participaient au comité** : Romane BEAULIEU (directrice de la crèche), Marcelline ANGEVIN (adjointe de direction ALSH), Grégory BOISSEAU (ALSH) et Julien GAUTIER (directeur de l'espace Meslinois)

**Excusées** : Daniel GAUDREE (conseiller), Huguette GAUTIER (conseillère), Vanessa MOREAU (conseillère)

*A l'Ordre du jour :*

- 1. Point sur le dispositif passerelle**
- 2. Présentation de l'été à l'Espace des enfants**
- 3. Présentation du Projet d'Alimentation de Territoire**
- 4. Divers**

## 1. Point sur le dispositif passerelle

Un powerpoint est présenté (en pj).

- Ce dispositif est un système à la carte pour les enfants de 2 à 2,5 ans. La question de l'âge minimum se pose.
- Ce dispositif est également proposé aux assistantes maternelles.
- La communication n'est pas évidente. En effet ce dispositif concerne à la fois l'école et la crèche. Il y a pour l'instant un système de cahier de liaison perfectible.
- C'est un projet qui mériterait plus de moyens (du temps pour une éducatrice de jeunes enfants)
- Pour le rendre plus visible se projet devrait être plus structuré
- Proposition de tour de table avec Mme LAUZIER et Mme BEAULIEU et les ATSEM

## 2. Présentation de l'été à l'Espace des enfants

Une première réunion a eu lieu avec les animateurs vacataires de l'été (il manque 1,5 animateurs)

Enfants à spécificités : à la demande des familles, l'association EPNAK propose de mettre à disposition une personne présente sur les temps d'accueil de loisirs.

Séjours été : les séjours restent locaux puisqu'ils se dérouleront à Saulges et à St Denis.

Les programmes seront diffusés auprès des parents dès la première semaine de juin. La commission rappelle que cette information devrait se faire plus tôt, dès la rentrée des vacances d'avril.

### SÉJOURS ÉTÉ 2023

#### Espace des enfants

#### Séjour Nature

du 11 au 13 juillet (3 jours)

**SAULGES**

Au programme :  
- Baignade  
- Land Art-Cabane  
- et bien d'autres surprises...

**16 PLACES**  
Enfants nés en  
- 2016  
- 2017

#### Séjour kokokids

du 17 au 21 juillet (5 jours)

**Saint Denis du Maine**

Viens affronter les accueils de loisirs du territoire !  
Au programme :  
- des épreuves de confort  
- des épreuves d'immunité  
- et bien d'autres surprises...

**20 PLACES**  
Enfants nés en  
- 2011  
- 2012  
- 2013

#### Séjour 4 pattes

du 24 au 28 juillet (5 jours)

**SAULGES**

Au programme :  
- Equitation  
- Cani Rando  
- et bien d'autres surprises...

**16 PLACES**  
Enfants nés en  
- 2014  
- 2015

	MESLAY / COMMUNES CONVENTION EES	AUTRES COMMUNES
INFERIEUR A 750€	18€/JOUR	32€/JOUR
ENTRE 751€ ET 1500€	24€/JOUR	38€/JOUR
PLUS DE 1501€	30€/JOUR	44€/JOUR

### ORGANISATION DES 3 SÉJOURS

Meslay du Maine

**100% LOCAL**

- Hébergement sous tente
- Repas : Produits Locaux

	Meslay et communes conventionnées	Autres communes
QF 1 *	18€ / jour	32€ / jour
QF 2 *	24€ / jour	38€ / jour
QF 3 *	30€ / jour	44€ / jour

QF1 : inférieur à 750€  
QF2 : compris entre 751€ et 1500€  
QF3 : supérieur à 1501€

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :**  
**Espace des Enfants**  
**02.43.64.39.96**  
e.enfants@ville-meslaydumaine.fr

**Inscriptions :**  
**Meslay du Maine et communes  
conventionnées\* à partir du 6 juin**  
**Autres Communes à partir du 20 juin**

\*communes conventionnées : Arquesny, le Buret, La Bozouge de Chéméré, le Bignon-du-Maine, La Cropte, Saint Charles la Forêt, Saint Denis du Maine.

Le Conseil Municipal avait délibéré le 2 juin 2022 concernant la tarification des séjours été ALSH (n°2022-06-03) comme suit :

	QF 1 (inférieur à 750 €)	QF 2 (entre 751 € et 1 500€)	QF 3 (supérieur à 1 501€)
Meslay du Maine	18 €/jour	24 €/jour	30 €/jour
Hors commune	32 €/jour	38 €/jour	44 €/jour

Suite à la signature des conventions avec les communes conventionnées, il convient de modifier les tarifs en incluant au tarif Meslay-du-Maine les communes conventionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité les tarifs pour les séjours ALSH à compter de l'année 2023 comme suit :

	QF 1 (inférieur à 750 €)	QF 2 (entre 751 € et 1 500€)	QF 3 (supérieur à 1 501€)
Meslay du Maine et communes conventionnées*	18 €/jour	24 €/jour	30 €/jour
Hors commune	32 €/jour	38 €/jour	44 /jour

\*Communes conventionnées : Arquenay, La Bazouge de Cheméré, Le Buret, La Cropte, Le Bignon du Maine, Saint Charles la Forêt, Saint Denis du Maine.

Point Ressources Humaines : la commission interroge les animateurs sur leurs besoins suite au départ d'Anne Sophie LAVOUE.

### 3. Présentation du Projet d'Alimentation de Territoire

Porté par le GAL Sud 53 à l'échelle de 3 communautés de communes : état des lieux de la restauration scolaire + développement durable, la loi EGALIM, (producteurs locaux + restaurateurs locaux)

Le projet est de constituer une commission autour des repas et de la restauration.

Une première réunion est proposée le **20 juin à 18h à l'Espace Meslinois**

Seront conviés :

- L'ALSH
- La crèche
- La commission Enfance Famille et Solidarité
- Le personnel de restauration
- Un représentant d' API
- Toinet BATARDIERE du Contrat Local de Santé
- Et Manon CARCEL (PVD)

#### 4. Dates à retenir

- Contrat de Territoire Global (CTG) : 15 juin à 20h00
- Projet Educatif de Territoire (PEDT) : 29 juin à 18h à l'Espace Meslinois

#### 5. Divers

- Problèmes de mobilité et d'hébergement évoqués pour une famille.
- 1<sup>er</sup> Prix obtenu par l'ALSH de Meslay pour un court-métrage sur l'égalité filles garçons.

*Madame BELLANGER précise que des professionnels ont reconnu le travail de qualité de ce court métrage.*

#### Informations diverses :

- Prochains Conseils Municipaux : **9 juin**, 06 juillet.
- Rencontre avec le Conseil Départemental, la Direction Départementale des Territoires, la Communauté de Communes concernant le délestage-contournement de la RD 21. Le dossier avance, une convention doit être réalisée par le Département, un délestage devrait être étudié ainsi que le contournement dans le cadre du Plan Routier Départemental (PRD).
- Vente terrains « la Guiternière » : M POULAIN réitère son regret que ce dossier n'ait pas été étudié en Conseil Municipal et que celui-ci ait été transmis à la Communauté de Communes. Selon Monsieur POULAIN, ce dossier aurait été étudié en commission économique à la CCPMG, et la commission aurait proposé que la CCPMG se porte candidate si la commune ne l'était pas. Monsieur BOULAY affirme que ce dossier n'a pas été étudié en bureau communautaire. M CAUCHOIS n'était pas présent à cette commission communautaire et indique que le compte rendu de cette commission n'aurait pas été vu en Conseil Communautaire. Monsieur POULAIN indique que ce dossier est potentiellement stratégique pour la commune, 17 hectares de terrains à 6/7 000 € l'hectare.
- Arrivée des Boucles de la Mayenne : franc succès, la couverture TV a permis de découvrir le territoire. Petits aspects négatifs à remonter aux organisateurs : vitesse excessive des caravanes, les bus sont restés allumés (portes ouvertes et climatisation en fonction), de plus les bus ont déversé leurs eaux usées dans les canalisations.
- Rencontre des référents citoyens : lundi 12 juin à 18h00
- Fête de la musique : vendredi 16 juin
- Clôture de la saison culturelle : dimanche 18 juin parc de la mairie.
- Inauguration de l'Esplanade des Grands Jardins et des travaux de rénovation thermique de la salle de tennis de table : vendredi 23 juin à 17h30.
- Inauguration de la maison des projets avec l'exposition du plan-guide : samedi 24 juin.
- Venue des allemands le 5 mai : délégation allemande arrivée en vélo à Meslay-du-Maine, déplacement de M BOULAY en Allemagne le week end du 12 mai.

- 
- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.*